

États financiers de

REPAIRES JEUNESSE DU CANADA

et rapport des auditeurs indépendants sur ces états

Exercice clos le 31 décembre 2019



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, Suite 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Téléphone 905-265-5900
Télécopieur 905-265-6390

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du Conseil d'administration de Repaires Jeunesse du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Repaires Jeunesses du Canada (« l'entité »), qui comprennent :

- le bilan au 31 décembre 2019;
- l'état des produits et des charges pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Informations comparatives

Nous attirons l'attention sur la note 15 des états financiers (la « note 15 »), qui explique que certaines informations comparatives présentées pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été retraitées.



Page 2

La note 15 explique la raison du retraitement ainsi que les ajustements effectués aux fins du retraitement de certaines informations comparatives.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autre point – Informations comparatives

Dans le cadre de notre audit des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, nous avons également audité les ajustements effectués aux fins du retraitement de certaines informations comparatives présentées pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. À notre avis, ces ajustements sont appropriés et ont été correctement effectués.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Page 3

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada

Le 20 mars 2020

REPAIRES JEUNESSE DU CANADA

Bilan

Au 31 décembre 2019, avec informations comparatives de 2018

	2019	2018
		(Montants retraits)
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	678 083 \$	1 590 581 \$
Placements (note 2)	6 847 444	5 561 637
Subventions et autres débiteurs	1 245 561	1 087 475
Charges payées d'avance et autres	186 084	176 493
Sommes à recevoir d'un apparenté (note 3)	793 821	184 008
	9 750 993	8 600 194
Immobilisations (note 4)	483 926	164 972
	10 234 919 \$	8 765 166 \$
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	3 071 482 \$	2 388 591 \$
Apports reportés (note 6)	5 566 811	5 036 362
Produits différés	9 872	-
	8 648 165	7 424 953
Incitatifs à la location reportés (note 7)	63 621	65 708
Actif net		
Fonds non affectés	1 523 133	1 274 505
Engagements (note 10)		
Garanties (note 11)		
	10 234 919 \$	8 765 166 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

REPAIRES JEUNESSE DU CANADA

État des produits et des charges

Exercice clos le 31 décembre 2019, avec informations comparatives de 2018

	2019	2018
		(Montants retraités)
Produits :		
Dons	9 991 479 \$	8 701 282 \$
Événements spéciaux	796 639	218 847
Gouvernement	4 447 029	4 638 486
Cotisations, frais de service et frais des événements (note 9)	582 407	605 762
Services gérés	1 703	17 496
Revenu de placement et produits divers	108 761	138 315
Fondation Repaires Jeunesse du Canada	596 000	304 928
	<u>16 524 018</u>	<u>14 625 116</u>
Charges :		
Aide aux Repaires jeunesse, aux programmes et aux services	2 750 862	2 548 138
Subventions pour des activités précises	7 128 260	6 169 053
Programmes nationaux	4 179 481	4 229 315
Bourses	165 899	182 270
Gouvernance	164 841	155 701
	<u>14 389 343</u>	<u>13 284 477</u>
Amortissement des immobilisations	68 837	57 096
Administration	1 469 531	1 152 781
Événements spéciaux	347 679	-
	<u>16 275 390</u>	<u>14 494 354</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>248 628 \$</u>	<u>130 762 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

REPAIRES JEUNESSE DU CANADA

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 décembre 2019, avec informations comparatives de 2018

	2019	2018
		(Montants retraités)
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 274 505 \$	1 143 743 \$
Excédent des produits par rapport aux charges	248 628	130 762
Solde à la clôture de l'exercice	1 523 133 \$	1 274 505 \$

REPAIRES JEUNESSE DU CANADA

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2019, avec informations comparatives de 2018

	2019	2018
		(Montants retraités)
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation :		
Excédent des produits par rapport aux charges :	248 628 \$	130 762 \$
Amortissement sans effet sur la trésorerie :		
Immobilisations	68 837	57 096
Incitatifs à la location reportés	(2 087)	(21 872)
Variation hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation :		
Subventions et autres débiteurs	(158 086)	(446 931)
Charges payées d'avance et autres	(9 591)	(65 443)
Créditeurs et charges à payer	682 891	997 874
Apports reportés	530 449	(212 754)
Produits reportés	9 872	-
Sommes à recevoir d'un apparenté	(609 813)	(482 650)
	761 100	(43 918)
Activités d'investissement :		
Achat de placements	(1 285 807)	(1 763 965)
Produits des ventes de placements	-	836 703
Acquisition d'immobilisations	(387 791)	(46 250)
	(1 673 598)	(973 512)
Diminution de la trésorerie	(912 498)	(1 017 430)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 590 581	2 608 011
Trésorerie à la clôture de l'exercice	678 083 \$	1 590 581 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

REPAIRES JEUNESSE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2019

Repairs Jeunesse du Canada (l'« organisme ») a été constitué en vue d'aider les organismes membres à promouvoir la santé, la vie sociale, l'éducation, l'orientation professionnelle et la confiance en soi des garçons et des filles partout au Canada. Il vise également à favoriser la formation et la croissance des Repaires Jeunesse au Canada.

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), l'organisme est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré et, par conséquent, n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu. Le 11 juin 1948, l'organisme a été constitué en société sans capital-actions relevant de la compétence fédérale. L'organisme était auparavant constitué en corporation en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*, et a été prorogé sous le régime de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* en juin 2013.

L'organisme a un intérêt économique dans la Fondation des Repaires Jeunesse du Canada (la « Fondation »), puisqu'il en tire une part importante de son financement annuel. La Fondation a été constituée en vue de faire des dons et des apports à l'organisme et de lui octroyer des subventions.

Les présents états financiers tiennent compte de l'actif, du passif et des activités de l'organisme. L'actif, le passif et les activités des entités provinciales, des Repaires jeunesse ou de la Fondation, qui sont constitués séparément, ne sont pas inclus dans ces états financiers.

1. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été établis par la direction conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du *Manuel de CPA du Canada*.

a) Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report aux fins de la comptabilisation des apports, y compris les dons et les subventions gouvernementales.

Les subventions au titre des programmes sont comptabilisées en tant que produits dans la période à laquelle elles se rapportent. Les subventions approuvées mais non reçues à la fin d'une période comptables sont courus. Lorsqu'une partie d'une subvention a trait à une période future, elle est reportée et comptabilisée dans cette période subséquente.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

REPAIRES JEUNESSE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019

1. Principales conventions comptables (suite)

a) Constatation des produits (suite)

b) Instruments financiers

À la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur. Par la suite, ils sont évalués au coût ou au coût amorti.

Les actifs financiers sont soumis à des tests de dépréciation annuels, à la clôture de l'exercice, s'il y a des indices de dépréciation. Dans ce cas, l'organisme détermine s'il existe un changement défavorable important dans le montant ou le moment attendu des flux de trésorerie futurs tirés de l'actif financier. S'il existe un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, la valeur comptable de l'actif financier est réduite afin de correspondre à la valeur la plus élevée parmi les suivantes : la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus, le montant qui pourrait être réalisé en vendant l'actif financier ou le montant que l'organisme s'attend à réaliser en exerçant ses droits sur tout actif affecté en garantie. Si les événements et les circonstances s'inversent au cours d'un exercice ultérieur, la perte de valeur sera reprise à hauteur de l'amélioration, sans dépasser la valeur comptable initiale.

c) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Les frais de réparation et d'entretien sont passés en charges. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont inscrites à l'actif. Lorsqu'une immobilisation ne permet plus à l'organisme de fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique et logiciels	3 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du bail

REPAIRES JEUNESSE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019

1. Principales conventions comptables (suite)

d) Incitatifs à la location reportés

L'organisme détient un incitatif à la location reporté lié au remboursement par le locateur de certaines dépenses d'investissement qui portent sur des améliorations locatives et qui seront amorties sur la durée du bail.

e) Dons sous forme de fournitures

Les dons sous forme de fournitures sont comptabilisés dans les présents états financiers seulement lorsque leur juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que les fournitures seraient autrement achetées par l'organisme.

f) Répartition des frais d'administration

L'organisme classe certains frais par fonction à l'état des produits et des charges. L'organisme répartit certains frais en précisant quelle est la méthode appropriée de répartition et en appliquant cette méthode de façon uniforme à chaque exercice. L'organisme répartit les frais d'administration proportionnellement entre les comptes « Aide aux Repaires jeunesse », « Programmes nationaux » et « Gouvernance » en fonction du temps consacré pour chaque fonction par les employés en service.

g) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur le montant déclaré des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur le montant déclaré des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Placements

L'organisme a un compte de placement d'entreprises avec un solde de 6 847 444 \$ (5 561 637 \$ en 2018) portant intérêt à 1,45 % par année (1,85 % en 2018).

3. Opérations et soldes entre apparentés

a) Fondation Repaires Jeunesse du Canada

Les sommes à recevoir d'un apparenté comprennent le montant net à recevoir de la fondation de 638 426 \$ (90 945 \$ en 2018).

REPAIRES JEUNESSE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019

3. Opérations et soldes entre apparentés (suite)

a) Fondation Repaires Jeunesse du Canada (suite)

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu 356 000 \$ (296 000 \$ en 2018) de subventions de la Fondation et versé 191 481 \$ (93 587 \$ en 2018) en frais remboursables au nom de la Fondation.

b) Repaires Jeunesse de l'Alberta

L'organisme est lié aux Repaires Jeunesse de l'Alberta. L'organisme assure la gouvernance, le marketing, le développement des ressources et le soutien administratif pour réaliser la même mission pour les deux organismes afin de soutenir ses Repaires jeunesse membres dans toute la province de l'Alberta.

Les sommes à recevoir d'un apparenté comprennent le montant net à recevoir de Repaires Jeunesse de l'Alberta de 155 395 \$ (93 063 \$ en 2018).

Les opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, soit la contrepartie établie et convenue par les apparentés.

4. Immobilisations

			2019	2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique et logiciels	370 709 \$	175 935 \$	194 774 \$	46 620 \$
Mobilier et matériel de bureau	209 111	175 208	33 903	1 185
Améliorations locatives	648 284	393 035	255 249	117 167
	1 228 104 \$	744 178 \$	483 926 \$	164 972 \$

5. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer au 31 décembre 2019 comprennent des remises gouvernementales à payer de 10 730 \$ (7 719 \$ en 2018) au titre des cotisations sociales.

REPAIRES JEUNESSE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019

6. Apports reportés

Les apports reportés proviennent du financement versé par différents donateurs et sont destinés à des projets et programmes désignés au cours des prochains exercices.

	2019	2018
		(Montants retraités)
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 036 362 \$	5 249 116 \$
Montants reçus	9 673 012	8 540 478
Montants constatés comme produits	(9 142 563)	(8 753 232)
Solde à la clôture de l'exercice	5 566 811 \$	5 036 362 \$

7. Incitatifs à la location reportés

Les incitatifs à la location reportés représentent le remboursement par le locateur de certaines dépenses d'investissement faites par l'organisme qui portent sur des améliorations locatives à titre d'incitatif à conclure un contrat de location à long terme. Au cours de l'exercice 2012, l'organisme a bénéficié de 218 725 \$ à titre d'incitatif en vertu d'un nouveau bail conclu avec le locateur. De ce montant, une tranche de 174 889 \$ (153 017 \$ en 2018) a été amortie en réduction des charges de location au 31 décembre 2019. Au cours de l'exercice 2019, l'organisme a reçu un incitatif de 20 350 \$ en vertu d'une nouvelle modification de bail conclue avec le locateur. De ce montant, une tranche de 565 \$ (néant en 2018) a été amortie en réduction des charges de location au 31 décembre 2019.

8. Actif net non affecté

L'actif net non affecté comprend 403 222 \$ (403 222 \$ en 2018) de fonds transférés des bureaux régionaux. Ces fonds ont des restrictions géographiques pour remplir le mandat des Repaires jeunesse.

9. Cotisations, frais de service et frais des événements

	2019	2018
		(Montants retraités)
Frais :		
Cotisations	473 706 \$	455 075 \$
Conférence nationale	–	134 952
Conférence nationale des jeunes	46 250	–
Autres inscriptions	62 451	15 735
	582 407 \$	605 762 \$

REPAIRES JEUNESSE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019

10. Engagements

L'organisme s'est engagé, en vertu de contrats de location-exploitation, à effectuer les paiements annuels minimaux suivants au cours des quatre prochains exercices et par la suite :

2020	337 600 \$
2021	341 200
2022	311 400
2023	2 900
	<hr/>
	993 100 \$

11. Garanties

Dans le cours normal de ses activités, l'organisme conclut des ententes qui répondent à la définition de garantie. Les principales garanties de l'organisme assujetties aux obligations d'information sont les suivantes :

- a) L'organisme a donné une garantie en vertu des modalités du bail du siège social, ce qui constitue la norme pour de telles ententes. Selon les modalités de l'entente, l'organisme serait responsable envers des contreparties pour une perte liée au non-respect des modalités du bail. À la clôture de l'exercice, il n'existait aucune obligation à l'égard de cette garantie.
- b) Une garantie a été accordée à tous les administrateurs et/ou dirigeants de l'organisme relativement à leurs activités au nom de l'organisme. L'organisme détient une assurance responsabilité civile pour les administrateurs et les dirigeants afin d'atténuer le coût de toute future action en justice potentielle. Aucune réclamation n'a été faite jusqu'ici et, à la clôture de l'exercice, aucune ne l'était relativement à cette garantie.

12. Gestion des risques

Les placements sont surtout exposés aux risques de taux d'intérêt et de marché. L'organisme a institué des politiques et procédures de contrôle officielles qui visent à réduire ces risques. Il n'y a eu aucun changement dans l'exposition au risque par rapport à 2018.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations de taux d'intérêt puissent influencer sur la valeur des titres à revenu fixe détenus par l'organisme. L'organisme gère ce risque en achetant des certificats de placement garanti et en étalant les échéances des titres détenus.

REPAIRES JEUNESSE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019

13. Ventilation des dépenses

L'organisme répartit comme suit les salaires et les dépenses d'administration en fonction du temps, en pourcentage, consacré à chaque fonction par des employés en service :

	2019	2018
Aide aux Repaires jeunesse	1 955 570 \$	1 729 101 \$
Programmes nationaux	990 629	745 957
Gouvernance	95 320	91 677
Administration	1 394 704	1 112 506
	4 436 223 \$	3 679 241 \$

14. Informations comparatives

Certaines informations comparatives ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour les états financiers de l'exercice à l'étude.

15. Changements de méthodes comptables

Au cours de l'exercice, l'organisme a adopté la méthode du report pour la comptabilisation des produits, comme il est indiqué à la note 1 a). L'incidence de ce changement est comptabilisée à titre de produits liés aux apports affectés au fur et à mesure que les charges connexes sont engagées. Ce changement a été appliqué de façon rétroactive au 31 décembre 2017. Aux termes de la politique précédente, les produits étaient comptabilisés lorsqu'ils étaient reçus ou à recevoir si le montant à recevoir pouvait faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception était assurée.

Le changement peut être résumé comme suit :

	Méthode de la comptabilité par fonds affectés (ancienne méthode)		Méthode du report (nouvelle méthode)	
	2019	2018	2019	2018
Total des produits	–	14 729 086	16 524 018 \$	14 625 116 \$
Excédent des produits par rapport aux charges	–	234 732	248 628	130 762